



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE**

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Canton de Châteauneuf-Sur-Loire  
Commune de VITRY-AUX-LOGES

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vitry-aux-Loges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Arnaud de BEAUREGARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :	10 avril 2024 transmise le 11 avril 2024
Nombre de membres élus :	19
Nombre de membres présents :	12
Nombre de membres votants :	16

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Christophe BOURILLON, Chantal LEJARRE, Sylvie GANDON, Nicole MALLET, Cédric SICARD, Francis VIGOUROUX, Jocelyne MARTIN, Cédric FAUCONNIER, Laetitia GIRARD, Félix HERNANDEZ, Catherine ROUZIC,

**Etaient absents :**

Jacques CÉVOST  
Philippe ANDRIEU  
Grégory DAUDIER  
Alexandra GOUILLOT  
Dominique MAÇON  
Christel BARBIER  
Elodie RÉGNAULT

**Ont donné pouvoir :**

Philippe ANDRIEU	à Sylvie GANDON
Grégory DAUDIER	à Christophe BOURILLON
Dominique MAÇON	à Félix HERNANDEZ
Elodie RÉGNAULT	à Jocelyne MARTIN

**Secrétaire de Séance :** Christophe BOURILLON

---

Christophe BOURILLON est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2024

↳ Unanimité

---

**1. FINANCES – TARIFS EAU & ASSAINISSEMENT 2024**

**Rapporteur : Monsieur Arnaud de BEAUREGARD, Maire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les modifications à apporter au sein de la tarification du service de l'eau potable et de l'assainissement de la collectivité.

Vu l'annexe à la délibération,

**Où cet exposé,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- ❖ **APPROUVE** les nouveaux tarifs tels qu'ils sont présentés.
- ❖ **DIT** que la délibération du 25 avril 2023 est annulée par la présente délibération.
- ❖ **DIT** que la présente délibération s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

### TARIFS EAU

ABONNEMENT ANNUEL	01/07/2018	01/07/2022	01/07/2023	01/07/2024
Compteur de ø 15 ou Ø 20	40 €	45 €	45 €	46 €
Compteur de ø 25	50 €	55 €	55 €	57 €
Compteur de ø 40	100 €	110 €	110 €	113 €
Compteur de ø 50	200 €	220 €	220 €	227 €
Compteur de ø 100	260 €	285 €	285 €	294 €

Consommation réelle eau	01/07/2018	01/07/2022	01/07/2023	01/07/2024
Le m <sup>3</sup>	0,73 €	0,80 €	0,80 €	0,82 €
Eau brute Seichebrières	0,60 €	0,65 €	0,65 €	0,67 €
Eau brute Combreux	0,45 €	0,47 €	0,47 €	0,48 €
Interventions diverses	01/07/2018	01/07/2022	01/07/2023	01/07/2024
Taxe de branchement (fermé)	10 €	12 €	12 €	13 €
Ouverture ou fermeture de branchement	30 €	35 €	35 €	36 €
Dépose ou pose de compteur	40 €	45 €	45 €	46 €
Jaugeage sans démontage	44 €	49 €	49 €	50 €
Etalonnage	Tarif fabricant			
Travaux divers à l'heure passée (forfait 1 H mini)	30 €	35 €	35 €	36 €
Fourniture citerneau borne avec raccords :				
- Compteur ø 15	265 €	290 €	290 €	299 €
- Compteur ø 20 et 25	425 €	460 €	460 €	474 €
Autres travaux	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
<b>TARIFS ASSAINISSEMENT</b>				
	01/07/2018	01/07/2018	01/07/2023	01/07/2024
Abonnement annuel	45 €	45 €	50 €	51€
0 à 200 m <sup>3</sup> / m <sup>3</sup>	1.27 €	1.27 €	1,45 €	1,50 €
Eaux ne provenant pas du réseau AEP à défaut de comptage	Forfait de 70m <sup>3</sup> /branchement	Forfait de 70m <sup>3</sup> /branchement	Forfait de 65m <sup>3</sup> /habitant	Forfait de 65m <sup>3</sup> /habitant
Interventions diverses	01/07/2018	01/07/2022	01/07/2023	01/07/2024

Remboursement des frais de raccordement	Selon devis	Selon devis	Selon devis	Selon devis
Travaux divers à l'heure passée	30 €	35 €	35 €	36 €
(forfait 1H mini)				

Les raccordements à l'assainissement pour les nouvelles constructions sont soumis à la **participation financement assainissement collectif** (PFAC) instaurée par délibération en date du 06 juillet 2012 : 1 500 €.

## 2. FINANCES – CONVENTION VELOROUTE AVEC LE DEPARTEMENT

### Rapporteur : Monsieur Arnaud de BEAUREGARD, Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention transmise par le Département, relative à l'aménagement, la gestion et l'entretien d'une véloroute le long du canal d'Orléans.

La présente convention vise à définir les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien de la véloroute le long du canal d'Orléans entre le Département et la Commune, sans qu'aucune participation financière de la Commune ne soit sollicitée de la part du Département.

En contrepartie, la Commune s'engage à accepter et à ne pas remettre en cause les caractéristiques techniques des travaux d'entretien que réalisera le Département, et à entretenir les aires de repos réalisées par le Département.

Oùï cet exposé,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- ❖ **APPROUVE** les termes de la convention présentée.
- ❖ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente.

## 3. FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

### Rapporteur : Monsieur Arnaud de BEAUREGARD, Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le tableau de proposition des subventions aux associations pour l'année 2024.

En raison de leurs appartenances à des bureaux exécutifs d'association, Nicole MALLET, et Cédric FAUCONNIER ne prennent pas part à cette délibération, pour la même raison, le pouvoir de Dominique MAÇON ne peut être utilisé pour cette délibération.

Oùï cet exposé,

**Le Conseil Municipal, après avoir consulté les demandes de subventions pour l'année 2024 et en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ❖ **DÉCIDE** d'accorder les subventions suivantes aux associations dont les crédits sont alloués au budget primitif 2024 à l'article 65748 (prévisions budgétaires de 25 000 €) :

Associations	subventions allouées 2024
<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers</b>	<b>3 000.00 €</b>
<b>ACT</b>	<b>3 550.00 €</b>
<b>Anciens Combattants</b>	<b>1 200.00 €</b>
<b>Assaut Ludique</b>	<b>400.00 €</b>

<b>Bucéphale</b>	<b>250.00 €</b>
<b>Club 3ème Age</b>	<b>500.00 €</b>
<b>La Cigale Ecole de musique</b>	<b>7 500.00 €</b>
<b>Les Attelages en Fêtes - Krouge</b>	<b>350.00 €</b>
<b>Les Mariniers</b>	<b>250.00 €</b>
<b>Société de pêche</b>	<b>600.00 €</b>
<b>Société tir Combreaux</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Souvenir Français</b>	<b>200.00 €</b>
<b>USMV</b>	<b>6 500.00 €</b>
<b>Vitry Vestiges</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>24 300.00 €</b>

#### **4. FINANCES – DEMANDE DE FOND DE CONCOURS A LA CCL**

##### **Rapporteur : Monsieur Arnaud de BEAUREGARD, Maire**

Monsieur le Maire rappelle les travaux de restauration de l'Église en cours.

Outre les précédentes demandes de subventions auprès de l'Etat, du département, Monsieur le Maire propose de solliciter un fond de concours auprès de la Communauté de Communes des Loges à hauteur de 50 000 €.

**Où cet exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

❖ **SOLLICITE** un fond de concours de 50 000 € auprès de la Communauté de Communes des Loges.

#### **5. ACQUISITION PARCELLE AK 116**

##### **Rapporteur : Monsieur Arnaud de BEAUREGARD, Maire**

Monsieur le Maire expose le projet de changement de mode de chauffage des bâtiments communaux. Si la solution biomasse devait être choisie, il faudrait un espace pour l'implanter. La parcelle AK 116 d'une superficie de 97 m<sup>2</sup>, située au droit du parking de la rue Joseph LEBER, serait un emplacement possible.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition,

**Où cet exposé,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

❖ **AUTORISE** M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 7 000 € soit 72.16 € / m<sup>2</sup>

❖ **DESIGNE** l'office notarial de Châteauneuf-Sur-Loire aux fins de constituer le dossier d'usage et notamment de purger tout droit de préemption puis régulariser l'acte de vente.

❖ **CHARGE** le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **6. EAU & ASSAINISSEMENT – PROGRAMME DE TRAVAUX**

##### **Rapporteur : Monsieur Arnaud de BEAUREGARD, Maire**

Monsieur le Maire propose au conseil d'inscrire un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des réseaux.

Les coûts estimatifs sont les suivants :

- 2024-2025 EAU : 400 k€ (secteur Croix Bougé – Route D'Ingrannes)
- 2024-2025 ASSAINISSEMENT : 870 k€ (secteur Croix Bougé – Route d'Ingrannes)
- 2025-2026 EAU : 170 k€ (route de Châteauneuf)
- 2025-2026 ASSAINISSEMENT : 350 k€ (route de Châteauneuf)

**Où cet exposé,**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

❖ **APPROUVE** le programme des travaux pour l'AEP et pour les EU jusqu'en 2026.

---

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

✚ Problèmes récurrents de comportements des enfants durant les temps scolaires. Difficultés aussi de locaux. Modification de l'organigramme des services périscolaires, Mélissa DAVIAUD, prend la responsabilité du service suite au départ de l'ancien responsable.

✚ Prochaine cérémonie : 8 mai.

Séance levée à 20 h 30.

**Prochain Conseil Municipal : Mardi 21 mai 2024 – 19 h 30**

Le Secrétaire de séance,  
Christophe BOURILLON

Le Maire,  
Arnaud de BEAUREGARD